RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Découvrez la directive NIS 2 et passez à l'action !

NIS 2

Introduction

A propos de l'ANSSI

- Créée en 2009, l'**Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information** (ANSSI) est l'**autorité nationale en matière de cybersécurité et de cyberdéfense** en France**.**
- Placée auprès du secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) l'ANSSI appartient aux services du Premier ministre.
- Son action pour la protection de la Nation face aux cyberattaques se traduit en cinq grandes missions : **défendre**, **connaître**, **partager**, **accompagner**, **réguler**.

cyber.gouv.fr

Partout en Europe, la menace cyber élevée

L'ensemble du tissu économique et social est ciblé :

1. **De manière opportuniste et indifférenciée.**
2. **Notamment les secteurs critiques.**
3. **En particulier les PME et les collectivités territoriales.**

La menace se maintient à un niveau élevé :

- Entre 2020 et 2025, un doublement du nombre d'attaques ;
- En 2025, 1366 incidents ont été portés à la connaissance de l'ANSSI (1361 en 2024), après des années de croissance.

Les **impacts de ces attaques peuvent être très graves**, en matière de continuité d'activité, financière, juridique ou réputationnelle.

Source : Panorama de la cybermenace 2025, publié par l'ANSSI

Pourquoi tant d'attaquants parviennent à leurs fins ?

1. **Des mesures de sécurité simples non mises en œuvre** (sensibilisation, sauvegardes, mauvaise configuration des équipements et logiciels, gestion des identités, etc.).
2. **Des vulnérabilités techniques non corrigées, exploitées par les attaquants :** +50% des cyberattaques en 2024 exploitent des vulnérabilités d'équipements de sécurité « en bordure » (ex. Pare-feux, VPN, etc.).
3. **Un défaut de supervision des incidents de sécurité.**

Mais la maturité des organisations reste faible !

Insuffisant	**1557**	16%
Émergent	**3393**	35%
Intermédiaire	**2708**	28%
Confirmé	**1706**	18%
Optimal	**250**	3%

Baromètre de la maturité cyber

France, 23/03/2026

Source : messervices.cyber.gouv.fr

Le test de maturité cyber évalue le positionnement global d'une organisation sur les enjeux de cybersécurité. Il ne s'agit pas d'un test de maturité vis-à-vis de la directive NIS2.

Quelle est la maturité cyber de mon organisation ?

Je fais le test en 3mn !

La directive NIS2

En 2016, la première directive NIS a été adoptée

- **Elle constitue la première initiative européenne en matière de cybersécurité ;**
- **Son objectif : Garantir la continuité des activités économiques critiques en cas de cyberattaque ;**
- **Sa méthode : Imposer un socle minimal de cybersécurité à un certain nombre d'acteurs critiques, les opérateurs de service essentiel (OSE) et les fournisseurs de services numériques (FSN) ;**
- Sa cible : 16 secteurs avaient été identifiés (énergie, transports, banques, santé, infrastructures numériques, etc.) ;
- Depuis 2016, 263 OSE ont été désignés en France.

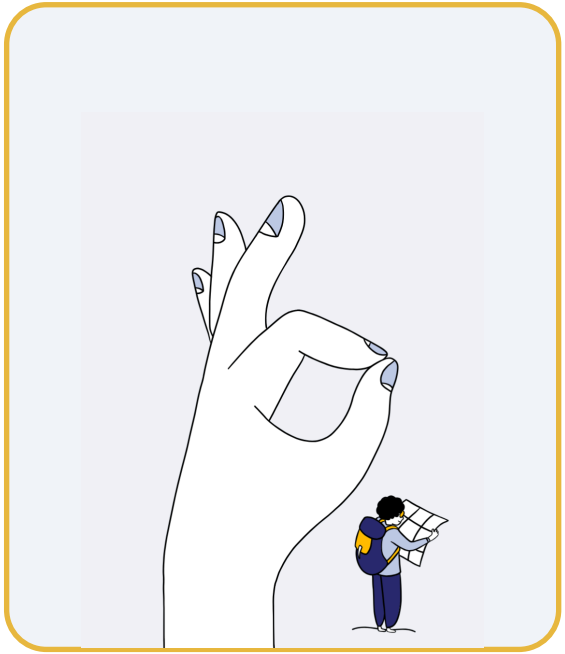

NIS 2 : un changement de paradigme par rapport à NIS 1 pour faire face à une menace devenue systémique

Constat	D'une menace principalement ciblée à une menace également opportuniste
Cible	Touche l'ensemble du tissu économique, en particulier les petites structures (PME/ETI, collectivités territoriales, associations, etc.)
	Pour y répondre
Changement d'échelle	De quelques centaines d'entités **désignées** à plus de 25 000 entités majoritairement régulées selon une **logique de seuil**
Niveau d'exigence	Un niveau de sécurité imposé et adapté à la maturité et au profil de l'entité
Sanctions	Sanctions administratives proportionnées au type d'entité et à la gravité des manquements

2 catégories d'entités assujetties

Pour garantir une proportionnalité de traitement, la directive NIS 2 distingue 2 catégories d'entités assujetties :

EE **Entités essentielles**	Généralement des structures déjà sensibilisées ou confrontées à la menace cyber et déjà régulées.
EI **Entités importantes**	Généralement des organisations moins matures et avec peu de ressources à consacrer à la cybersécurité.

Mon organisation est-elle concernée par la directive NIS2 ?

Je fais le test !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

NIS 2

Pour les entreprises, 17 secteurs sont concernés dans 2 catégories

Secteurs hautement critiques

- Administrations publiques
- Eaux potables
- Eaux non potables
- Énergies
- Espace
- Gestion des services Technologies de l'information et de la Communication (interentreprises)
- Infrastructures des marchés financiers
- Infrastructures numériques
- Santé
- Secteur bancaire
- Transport

Autres secteurs critiques

- Fabrication, production et distribution de produits chimiques
- Fournisseurs numériques
- Gestion des déchets
- Industries manufacturières
- Production, transformation et distribution de denrées alimentaires
- Recherche
- Services postaux et d'expédition

ETI et grandes entreprises	**Entités essentielles (EE)**	**Entités importantes (EI)**
Moyennes entreprises	**Entités importantes (EI)**	
Micro et petites entreprises	**Entités non assujetties**	

NB : Il existe certains cas particuliers pour lesquels l'assujettissement ne dépend pas d'un seuil (par exemple, les bureaux d'enregistrement et les agents agissant pour le compte d'un bureau).

Pour les administrations et les collectivités territoriales

Etat	Inclus comme EE ou EI selon les cas *à l'exception de celles exerçant des activités dans les domaines de la sécurité nationale, de la sécurité publique, de la défense ou de l'application de la loi*
Région	Incluses comme EE
Echelon local	Incluses comme EE Inclus selon une logique de proportionnalité avec : • Une approche par seuil pour certaines collectivités (fixé par la loi) ; et • Une approche par « activités exercée » afin de viser celles relevant de **secteurs hautement critiques et critiques**

NB : Cette catégorie inclut l'Etat ainsi que ses établissements publics administratifs et ses groupements d'intérêt public.

3 obligations principales pour les EE et EI

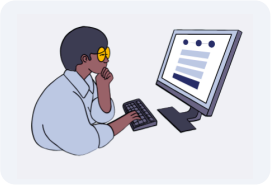

Enregistrer son organisation auprès de l'autorité nationale compétente. En France, l'ANSSI.

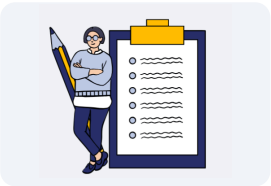

Mettre en œuvre des mesures de gestion des risques, par le respect des objectifs de sécurité fixés par la transposition de la directive NIS 2.

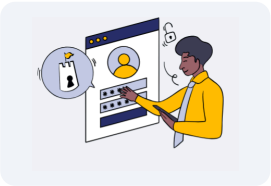

Notifier ses incidents importants et ses vulnérabilités critiques à l'ANSSI.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

NIS 2

NIS 2 : colonne vertébrale du cadre règlementaire de cybersécurité

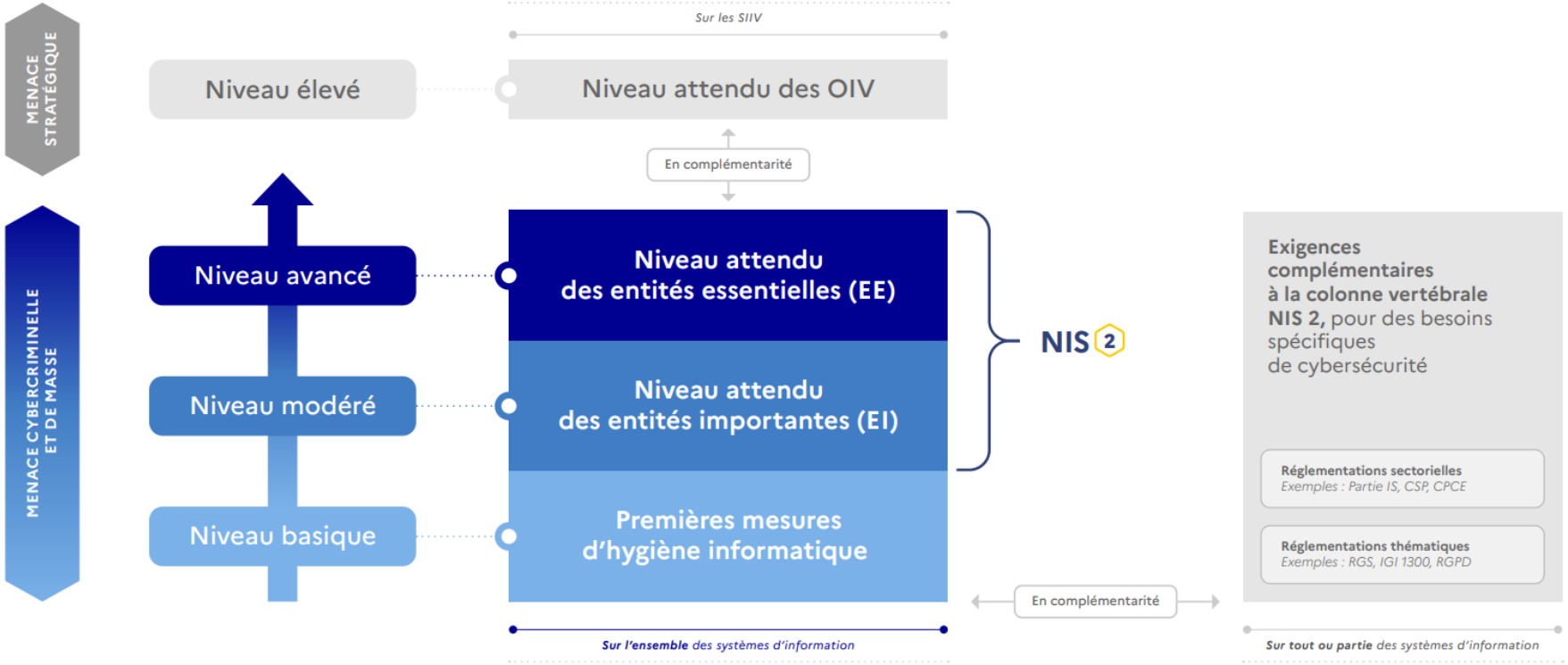

Des contrôles susceptibles de conduire à des sanctions

L'ANSSI travaille à l'intégration d'un rôle de supervision avec possibilité de mener des contrôles, d'instruire une procédure en cas de soupçons de manquement et de prononcer des mesures d'exécution.

Les mesures d'exécution comme les sanctions seront proportionnées à la gravité du manquement et prendront en compte le comportement de l'entité.

Une commission des sanctions indépendante sera instituée pour prononcer les sanctions :

EE **Entités essentielles**	Jusqu'à 10 millions d'euros ou 2 % du chiffre d'affaires annuel mondial.
EI **Entités importantes**	Jusqu'à 7 millions d'euros ou 1,4 % du chiffre d'affaires annuel mondial

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

NIS 2

Embarquez avec NIS2 grâce à un espace dédié !

www.messervices.cyber.gouv.fr/nis2

S’informer sur la directive

La directive, les secteurs concernés, les obligations, la FAQ.

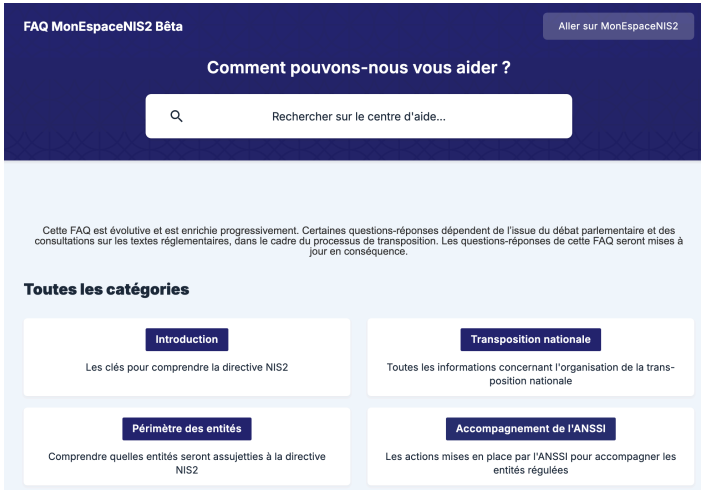

messervices.cyber.gouv.fr/nis2

Vérifier son éligibilité

Un test pour permettre à une entité de vérifier si elle est concernée

messervices.cyber.gouv.fr/nis2

✅ Enregistrer son organisation auprès de l'ANSSI

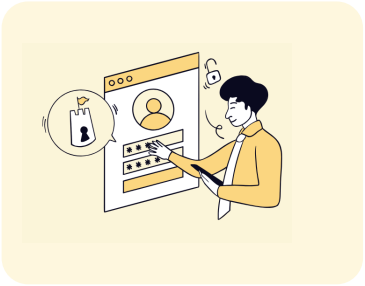

Un accès facilité au service de pré-enregistrement

messervices.cyber.gouv.fr/nis2

Réduire ses risques cyber

Le Référentiel Cyber France (ReCyF) applicable à NIS2

Exigence NIS 2	Correspondance	Référence ISO 27001/27002	Observations
EI EE Objectif de sécurité 1 : Recensement des systèmes d'information · Recensement des SI · 1.1-EI/EE L'entité liste l'ensemble de ses activités et services, y compris les activités et services qui ne correspondent pas aux critères pour lesquels l'entité est devenue une entité importante ou essentielle (par exemple : une entité essentielle au titre d'une activité exploitation d'un oléoduc liste, en plus des activités et services participant à l'exploitation de l'oléoduc, tous les autres activités et services qu'elle fournit). Pour chaque entrée de cette liste, l'entité : • identifie un responsable de l'activité ou du service (par exemple le chef de service auquel est rattachée l'activité ou le service, un directeur métier, la direction générale, etc) ; • liste les systèmes d'information les supportant.	MOYENNE	→ 27002:2022-5.9 Inventaire des informations et autres actifs associés	Afin de valider la mesure du référentiel NIS2, la recommendation ISO doit être complétée par un travail de d'inventaire des activités et services de l'entité.
EI EE Objectif de sécurité 1 : Recensement des systèmes d'information · Recensement des SI · 1.2-EI/EE L'entité précise dans la liste prévue au (a) les systèmes d'information qui ne sont exposés à aucun des risques mentionnés à l'alinéa 2 de l'objectif de sécurité. L'entité renseigne les justifications de ces choix.	MOYENNE	→ 27001:2022-61.2 Appréciation des risques de sécurité de l'information → 27002:2022-5.9 Inventaire des informations et autres actifs associés	L'appréciation des risques effectuée dans le cadre des mesures ISO peut être réutilisée pour identifier les SI n'étant exposés à aucun des risques mentionnés à l'alinéa 2 de l'objectif de sécurité 1.
EI EE Objectif de sécurité 1 : Recensement des systèmes d'information · Recensement des SI · 1.3-EI/EE L'entité valide et réexamine annuellement, ou en tant que de besoin notamment en cas de mise en service d'un nouveau système d'information, la liste prévue au (a)	FAIBLE / NULLE		
EI EE Objectif de sécurité 2 : Mise en œuvre d'un cadre de gouvernance de la sécurité numérique Rôles et responsabilités · 2.A.1-EI/EE Le dirigeant exécutif de l'entité est responsable de la sécurité numérique au sein de son entité et en particulier du suivi de la conformité des systèmes d'information aux présentes mesures.	ÉLEVÉE	→ 27001:2022-5.1 Leadership et engagement → 27002:2022-5.4 Responsabilités de la direction → 27002:2022-5.31 Exigences légales, statutaires, réglementaires et contractuelles	Il convient d'expliciter la responsabilité du dirigeant exécutif.

Le référentiel des exigences de sécurité (ReCyF) de l'ANSSI et **un outil de comparaison** avec d'autres référentiels.

messervices.cyber.gouv.fr/nis2

🚨 A tout instant, signaler un incident de sécurité à l'ANSSI

Un accès simplifié au formulaire de déclaration et de demande d'assistance du CERT-FR

messervices.cyber.gouv.fr/nis2

D’autres solutions pour aider toutes les organisations publiques et privées

Un test de maturité cyber (3mn)

Seul ou en groupe, pour évaluer le positionnement global d'une organisation sur les enjeux cyber.

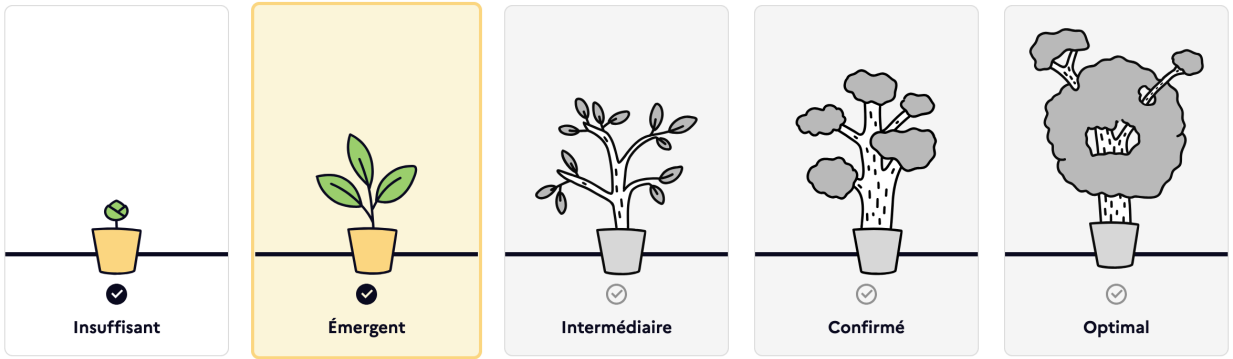

messervices.cyber.gouv.fr

Quelle est la maturité cyber de mon organisation ?

Je fais le test en 3mn !

Le test de maturité cyber évalue le positionnement global d'une organisation sur les enjeux de cybersécurité. Il ne s'agit pas d'un test de maturité vis-à-vis de la directive NIS2.

Le diagnostic cyberdépart (1h)

Un 1er diagnostic cyber gratuit, adapté aux organisations qui souhaitent agir mais ne savent pas par où commencer.

- **Gratuit**
- **Rapide** (1h)
- **En visio ou présentiel**
- **Accompagné** par un Aidant cyber bénévole.

messervices.cyber.gouv.fr

Un catalogue d'outils, services, guides de l'ANSSI à explorer

CRISE CYBER

Rançongiciels

Attaques par rançongiciels, tous concernés.

ANSSI

Service

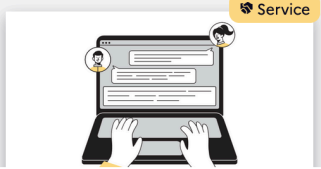

Conseil Technique

Poser une question technique

ANSSI

Outil

EBIOS Risk Manager

Réaliser une analyse de risque

ANSSI

CRISE CYBER

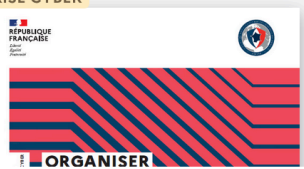

Crise cyber

Organiser un exercice de gestion de crise cyber

ANSSI

messervices.cyber.gouv.fr

Les contacts cyber utiles et prestataires labellisés

Les **contacts nationaux, régionaux et sectoriels.**

Les **prestataires qualifiés et labellisés**.

messervices.cyber.gouv.fr

Les financements cyber à jour

PRESTATIONS DE CONSEIL · APPUI À L'INVESTISSEMENT

Cyber PME

PME · ETI

BPI France →

PRESTATIONS DE CONSEIL

Accompagnement CYBIAH

PME

Union européenne →

FORMATION

Pass Cyber formation

TPE · PME

CCI des Hauts-de-France →

AUDITS

Pass Cyber conseil

PME

Région Hauts-de-France →

APPUI À L'INVESTISSEMENT

Mon bouclier cyber expert

PME

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur →

PRESTATIONS DE CONSEIL

Mon bouclier cyber essentiel

PME

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur →

messervices.cyber.gouv.fr

Des questions ?

➡️ **A propos de NIS2 :** contact-monespacenis2@ssi.gouv.fr

➡️ **A propos de MesServicesCyber**

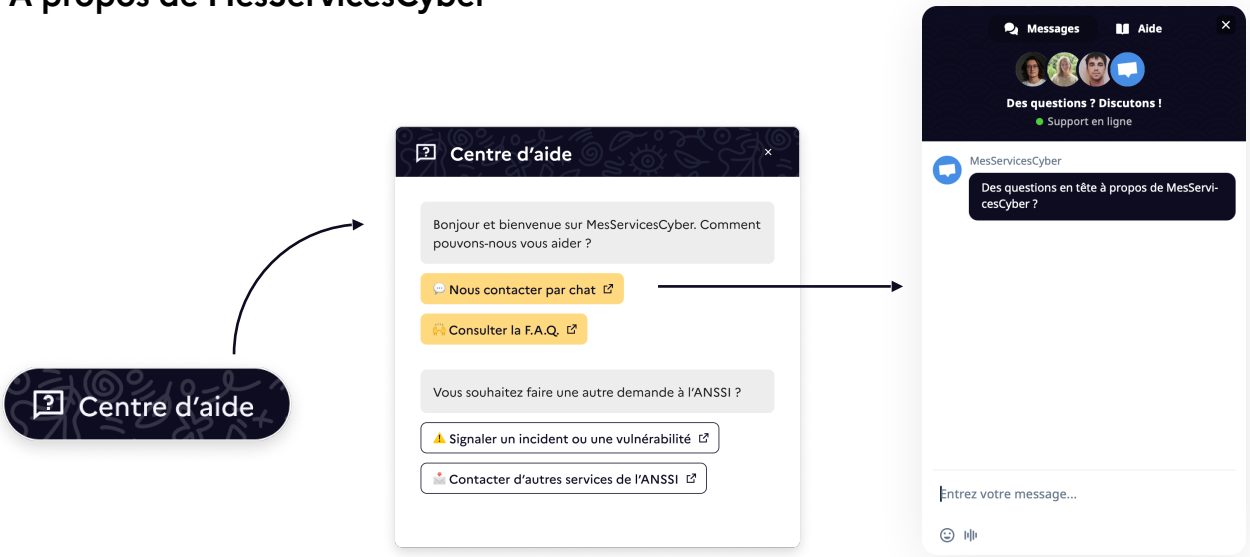

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agissez pour votre cybersécurité, embarquez avec NIS 2 !

www.messervices.cyber.gouv.fr/nis2

Vous pouvez nous aider à faire connaître nos solutions ? Notre équipe vous attend !